

Contexte, pour le C.A. du 25 novembre 2022

I – Le Projet de Loi de Finances 2023 (PLF 2023).

Nous savons que le budget d'un pays éclaire mieux que tous les discours sur la réalité des choix politiques et idéologiques d'un gouvernement et de ses soutiens parlementaires.

Le PLF 2023 reste marqué par les choix idéologiques fondamentaux du libéralisme actuellement dominant : il s'agit d'utiliser l'appareil d'État et ses outils (dont notamment le Budget) pour accroître la domination de la finance et l'accaparement des richesses, et ainsi des pouvoirs, par les principaux détenteurs de capitaux. La politique budgétaire participe ainsi au transfert de richesses du plus grand nombre vers les plus riches. Ceci s'opère tant dans la phase des recettes budgétaires (dans la répartition de la « charge fiscale » : moins d'impôts pour les riches, ce qui conduit à les rendre encore plus riches) que dans la phase des dépenses budgétaires (aides aux entreprises, etc.). C'est aussi par la politique budgétaire que s'opère la casse des services publics, en ne leur donnant pas les moyens de bien fonctionner, et en ouvrant ainsi un marché nouveau et disponible pour les investisseurs privés, et donc de nouvelles sources de profits et de nouveaux moyens de peser sur l'ensemble de la société.

Les budgets des deux dernières années étaient marqués par le contexte de la pandémie. Celui de 2023 est marqué par l'environnement inflationniste. Pour autant, le gouvernement affiche toujours un objectif de retour du déficit budgétaire sous les 3 % d'ici à la fin du quinquennat.

Face à l'inflation, le gouvernement n'a pas décidé d'un contrôle des marges et des prix, encore moins d'un blocage de certains prix ou d'une taxation des superprofits réalisés par des entreprises dans certains secteurs favorisés par le

contexte. Le gouvernement va maintenir le bouclier tarifaire pour toute l'année 2023 : la hausse des prix de l'électricité et du gaz sera limitée à 15 % (elle avait été limitée à 4 % en 2022), pour un coût brut de 45 milliards d'euros pour les caisses publiques. Cette limitation concerne « tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes ». C'est le manque à gagner pour les énergéticiens qui est pris en charge par le Budget de l'État. Ce bouclier tarifaire est donc ouvert « à tous les ménages », sans aucune distinction quant aux revenus des ménages, ni aucune différence entre la nature des consommations.

Et le gouvernement continue la baisse des impôts pour les entreprises : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée en deux ans, pour un coût de 4 milliards d'euros en 2023. Elle avait été mise en place par la loi de finances pour 2010 en remplacement partiel de l'ancienne taxe professionnelle. Il est fort probable que ces 4 milliards vont se retrouver, pour l'essentiel, en distribution de dividendes pour les actionnaires de ces entreprises, plus qu'en investissements ou qu'en embauches de personnels. La « politique de l'offre » menée depuis des années en faveur des entreprises a certes baissé les coûts de production, mais sans aucun effet quant à la réindustrialisation et la compétitivité du pays.

En 2023, les dépenses publiques vont baisser de 1,5 % en volume (hors inflation). Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales et celles de l'État vont baisser en 2023. Et les dépenses en faveur de l'environnement ne permettront pas d'atteindre les objectifs claironnés par le Président de la République.

II - Le nouveau rapport d'octobre 2022 du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital.

En décembre 2018 a été installé un Comité d'Évaluation des réformes de la fiscalité du capital, juste un an après la profonde réforme de la fiscalité du capital décidée par Macron dès son arrivée en 2017 : poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, plafonnement à 30 % de l'imposition des revenus de « l'épargne » (en fait, les dividendes des actionnaires), suppression de l'ISF (impôt sur la fortune, remplacé par l'IFI, un seul impôt sur les fortunes immobilières, exonérant donc les portefeuilles boursiers, c'est-à-dire les capitalistes propriétaires notamment des principales sociétés et entreprises). Il avait été prévu que la réforme fasse l'objet d'une évaluation approfondie permettant d'apprécier son efficacité au regard des objectifs poursuivis. C'est-à-dire que Macron, pour essayer de justifier ces énormes cadeaux fiscaux faits aux capitalistes, mettait en avant sa « théorie du ruissellement » et mandatait un comité, relié à France Stratégie, pour faire ces évaluations. Il s'agissait donc de voir les effets de la réforme sur le financement de l'économie, l'investissement, l'emploi, la croissance, la création et la répartition des richesses, etc. Ce Comité a déjà rendu trois rapports, en 2019, en 2020 et en 2021. En octobre 2022, il vient de publier une « actualisation des données ».

Cette nouvelle parution confirme les précédentes. Seul un petit nombre de ménages détient la plus grande partie des revenus de capitaux mobiliers et déclare des plus-values, dividendes, intérêts. En 2020, 62 % des dividendes ont été perçus par les 0,1 % des foyers percevant le plus de dividendes (soit 39 000 foyers), et 30 % des dividendes ont été perçus par les 0,01 % les plus riches (soit 3 900 foyers). Quand on parle du « Président des riches », c'est ça que ça veut dire. Le constat du comité précise : « *Les montants de dividendes supérieurs à 1 million d'euros comptent pour 24 % du total en 2020, soit plus de deux fois plus qu'en 2017 (10 %)* ». Ce qui veut dire que depuis les « réformes Macron », la concentration

des patrimoines boursiers et financiers s'est très rapidement renforcée : les très riches sont encore plus riches. Autre information : « *Les revenus du capital éligibles au PFU constituent toujours plus de la moitié des revenus déclarés par les 0,1 % les plus aisés en 2020* ». Le prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), c'est la « flat tax » de l'été 2017, qui impose au taux unique de 30 % les placements financiers, dividendes, etc. au lieu de l'impôt sur le revenu encore un peu progressif au-delà de 30 %. De ce fait, « *le taux d'imposition moyen des 0,1 % des foyers les plus aisés en 2020 s'élève à 21,3 %* ». Lors des « débats parlementaires », le gouvernement a même refusé le relèvement de 30 à 35 % du taux du PFU.

Ce sont ces choix politiques qui sont directement responsables de la hausse des inégalités et des injustices, de l'aggravation des déficits publics, du manque de moyens pour les services publics, les écoles, les hôpitaux, etc.

Suite à la crise des gilets jaunes, en avril 2019, au cours d'une conférence de presse, Macron avait annoncé : « *Cette réforme sera évaluée, et nous regarderons son efficacité. Si elle n'est pas efficace, nous la corrigerons* ». Tout au long des dernières années, et encore lors de cet automne 2022, à l'occasion des discussions sur le PLF 2023, le gouvernement a repoussé toute initiative de taxation même faiblement renforcée, des capitaux. S'il se refuse à toute modification, ce serait donc qu'il estime que les objectifs réels qu'il recherchait avec ces mesures étaient bien atteints : les très riches sont encore plus riches, et payent toujours moins d'impôts.

Et ceci, sans parler du laxisme à l'égard de la grande fraude fiscale qui passe notamment par le recours aux paradis fiscaux, et qui voisine probablement avec les 150 milliard d'euros perdus en plus chaque année par le Trésor public, et finalement payés par les autres (en TVA en plus, ou en services publics en moins).

III – Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 (PLFSS 2023).

Si le bon fonctionnement d'un service public se mesurait au nombre de réunions ou d'instances qui lui sont consacrées, l'hôpital public et la Sécurité sociale donneraient entièrement satisfaction. Le 3 octobre 2022, s'est ouvert le volet santé du Conseil National de la Refondation (le

CNR, dans la lignée du Grand Débat National post-gilets jaunes et de la Convention Citoyenne pour le Climat). Déjà, le « Ségur de la santé » de 2020 avait permis au gouvernement de faire beaucoup de communication sans répondre au manque de reconnaissance des agents (les départs

et les démissions continuent dans le médico-social). L'été 2022 a été particulièrement difficile pour les hôpitaux, avec notamment des fermetures partielles dans les services d'urgences. En novembre 2022, vont se dérouler les négociations conventionnelles entre l'assurance maladie et les médecins libéraux, qui ont lieu tous les cinq ans. Dans ce contexte, le PLFSS 2023 éclaire sur les priorités du gouvernement en matière de gestion des fonds de la Sécurité sociale (un budget de 600 milliards d'euros, constitué à 80 % de prestations sociales - 260 milliards pour la vieillesse et les retraites, et 240 milliards pour la santé).

En 2023, le budget des hôpitaux doit progresser de 4,1 %, mais c'est moins que l'inflation. Avec ces 4 milliards d'euros supplémentaires, il faudra

IV- La nouvelle réforme des retraites.

Une nouvelle fois, un gouvernement Macron s'engage dans une nouvelle réforme des retraites. Cette fois, ce qui était présenté comme un ambitieux projet, la retraite par points, est remplacé par une réforme « classique » : il s'agira de reculer l'âge légal de départ en retraite (en le portant de 62 ans à 64 ans ou à 65 ans) et / ou d'augmenter le nombre d'années de cotisations nécessaire pour pouvoir toucher une retraite à taux plein. Dans tous les cas, sous couvert de « sauver notre système de retraite auquel nous tenons tous », il s'agit bien, encore, de casser un système qui a déjà plus ou moins fait ses preuves pour le remplacer par une situation plus aléatoire pour le plus grand nombre, où l'espérance d'une retraite suffisante s'estompe progressivement. Il s'agit de remettre de l'insécurité dans la vie des gens, de l'incertitude quant à leur situation pour quand ils et elles seront en dehors d'une activité professionnelle. Tout ceci devrait fragiliser les populations pauvres et modestes, atténuer leur esprit revendicatif et élargir plus fortement le marché de la retraite aux investisseurs privés. Le 22 septembre 2022, au micro de BFM TV, Macron sermonnait : « *La vérité ... il faut travailler plus ... pour défendre le modèle social français* ». Ils sont

Faire travailler plus, plus longtemps, c'est absurde aujourd'hui :

- Car il y a déjà 5 millions de chômeuses et de chômeurs, et beaucoup de personnes à temps partiel sans l'avoir choisi. Avant de faire travailler plus longtemps celles et ceux qui ont déjà un emploi, partageons autrement le temps

financer les revalorisations du point d'indice dans la fonction publique hospitalière (+ 3,5 %, soit, là aussi, moins que l'inflation) et les revalorisations dans le privé non lucratif. Et ceci ne permettra pas de financer d'embauches supplémentaires, alors que c'est une grande nécessité. En ce qui concerne les EHPAD, le PLFSS 2023 est très loin des promesses du candidat Macron (création de 50 000 postes supplémentaires d'ici à la fin de son quinquennat) : avec 700 millions d'euros, ce sont seulement 3 000 créations de postes qui pourront être financées, soit un demi-poste par EHPAD ! De fait, la détérioration de l'hôpital public continue d'être organisée pour amener une clientèle aux investisseurs privés qui viennent faire des profits dans le secteur du soin et de la santé.

gonflés, c'est à ça qu'on les reconnaît : ils disent l'inverse de ce qu'ils font !

En parfait représentant des intérêts des principaux détenteurs de capitaux, Macron défile en répétant « qu'il faut travailler plus », pas pour gagner plus cette fois, même pas, mais pour « produire plus », et pas pour financer les retraites, mais surtout pour financer toutes sortes de besoins du pays qui ne sont pas financés aujourd'hui alors qu'ils sont indispensables.

Au besoin, les capitalistes, des gens qui, il faut le rappeler, vivent, très bien, du travail des autres, nous mettent en avant la « valeur travail ». Quand « il faut travailler plus », ce n'est pas d'eux dont il s'agit, mais de ceux desquels ils s'enrichissent.

Travailler plus, plus longtemps, pour les gens qui travaillent, ça veut dire des choses très concrètes : ils vont passer une plus grande partie de leur vie au travail et leur durée de vie en retraite sera réduite d'autant, voire un peu plus, car ils vont partir plus usés et plus fatigués. Ils vont cotiser plus longtemps, ils vont cotiser plus, pour recevoir une retraite réduite, d'autant plus qu'une partie de leurs cotisations sera détournée pour financer d'autres besoins (l'hôpital, l'école, les EHPAD, etc.).

de travail et offrons, moyennant formation, des emplois à celles et ceux qui sont aujourd'hui au chômage et qui attendent un emploi convenable.

- Car ce n'est pas « parce qu'on vit plus longtemps » qu'il faudrait forcément « travailler

plus longtemps ». Les gains de productivité ne cessent de s'améliorer, les problèmes environnementaux nous confirment « qu'il ne faut pas produire pour produire ».

- Car, avec les écarts d'espérance de vie, repousser l'âge de départ en retraite signifie que de plus en plus de personnes seront mortes avant d'être en retraite. Le gouvernement veut revenir à 1910 et sa « retraite pour les morts ». Celles et ceux qui ont les emplois les plus difficiles et les plus pénibles cotiseront « pour les autres »
- Car les seniors sont déjà évincés du marché du travail.
- Car les entreprises ne veulent plus de seniors chez elles.
- Car ils et elles sont déjà bien souvent usé·e·s et fatigué·e·s.
- Car, trop souvent, leur travail n'a plus de sens ni d'intérêt.
- Car ils et elles n'ont pas été assez formé·e·s.

Mais ce n'est pas absurde pour les employeurs :

Laisser plus de seniors « en emploi » en retardant leur départ officiel « en retraite » c'est, effectivement, pour un certain nombre d'entre eux et d'entre elles, les maintenir quelques années de plus sur leur poste de travail. Pendant le même temps, leurs enfants et leurs petits-enfants « pointeront au chômage » en attendant que le poste de travail du « senior » soit libéré. Ceci a pour effet d'augmenter la population disponible, et en concurrence, sur le marché du travail. C'est un double bénéfice pour les employeurs : ça consolide le chômage de masse, ça accentue la concurrence entre les salarié·e·s, et ça réduit le pouvoir des actifs pour négocier leurs salaires et leurs conditions de travail (les patrons peuvent plus facilement mettre en avant que plein de jeunes attendent à la porte, pour des salaires plus faibles). À noter que la politique migratoire est également utilisée pour agir sur le marché de l'emploi : au lieu d'améliorer les rémunérations et les conditions de travail de certains secteurs (dits « en tension », car, à la différence d'autres, ils ne peuvent pas être délocalisés – bâtiment, restauration, services d'aide à la personne, souvent occupées par des femmes originaires d'Afrique subsaharienne francophone, etc.), ils sont ouverts aux migrants et aux migrantes qui vont les pourvoir avec des conditions de travail, d'emploi et de rémunération amoindries, ce qui « tire les salaires vers le bas » (et les profits vers le haut). Tout ceci s'inscrit dans la division internationale

- Car les personnes âgées encore au travail souhaitent partir le plus vite possible, avant toute nouvelle réforme qui aggraverait encore leur situation.
- Car ça n'améliorerait pas sensiblement la situation des comptes publics (plus de cotisations pour les retraites et moins de versements de pensions, mais rallongement et augmentation des coûts du chômage, du RSA, des arrêts de maladie, etc.).
- Car les comptes « retraite » ne sont pas « dans le rouge » : les réformes passées ont déjà eu des effets dévastateurs qui réduisent le montant des pensions par rapport à l'évolution des prix et du PIB. En 2022, il y a environ 150 Milliards d'euros « en réserve » et la CADES aura terminé de rembourser la dette en 2024.
- Car l'objectif des caisses de la Sécurité sociale, ce n'est pas de dégager des bénéfices mais d'assurer correctement leurs objectifs sociaux.

résultant de la totale liberté de circulation des capitaux : ils peuvent s'investir n'importe où sur la planète, notamment là où le « coût du travail » est le moins élevé. C'est ainsi que les capitaux mettent plus en moins en concurrence mondiale les salaires et les cotisations sociales.

Laisser plus de seniors « en emploi » en retardant leur départ « en retraite » c'est parfois, pour d'autres, nous le constatons tous les jours, les laisser ou les mettre, de fait, au chômage, car les employeurs, pour certaines activités, n'en veulent plus (moindre productivité qu'une personne jeune, coût salarial plus élevé moindre adaptabilité aux évolutions des métiers, etc.). Officiellement, il y aura donc moins de « dépenses » du côté des pensions à verser, mais il y aura une augmentation des « dépenses » du côté des indemnités chômage. Cette aberration, les gouvernements la connaissent, et ceci ne le gêne pas : d'une part, les réformes successives de la réglementation en matière d'indemnisation du chômage ne cessent de réduire les droits et les prestations liés au chômage et de rendre leur accessibilité de plus en plus difficile. D'autre part, il faut toujours avoir en tête que, pour les détenteurs de capitaux, l'objectif premier c'est bien l'ouverture du marché du travail, pour qu'ils soient toujours en situation favorable par rapport au monde du travail. Et ce n'est pas absurde pour les riches de faire travailler plus et plus longtemps celles et ceux qui

travaillent, car c'est l'application du vieux principe de « faire suer le burnous », presser le citron jusqu'au bout, exploiter un maximum pour faire un maximum de profits. C'est d'ailleurs presque maintenant carrément affiché par le gouvernement quand il annonce qu'il faut travailler plus, pour faire des économies sur les cotisations, ce qui permettra de financer les écoles, les hôpitaux, les EHPAD, etc. Le gouvernement pourra continuer de faire d'énormes cadeaux

fiscaux aux plus riches (en baissant ou en supprimant certaines de leurs impositions, en étant très laxiste quant à leurs possibilités de frauder et « d'évitement » de l'impôt, etc.), pour financer à *minima* quelques services publics il utilisera les cotisations « retraite » des travailleurs et des travailleuses ! Ce sera un nouveau hold-up sur des fonds qui nous appartiennent, tout comme il envisage de le faire avec les cotisations AGIRC ARRCO qui passeraient sous contrôle de l'État.

V – Un gouvernement de plus en plus autoritaire.

Nous avons déjà plusieurs fois constaté que la « gouvernance Macron », durant le premier quinquennat, virait à l'autoritarisme, accentuait la concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul, passait outre les instances existantes même élues. Depuis juin 2022, et avec l'absence de majorité godillot à l'Assemblée Nationale du fait du nombre insuffisant d'élus et d'élus du parti du Président, nous le voyons continuer de rabaisser les représentants élus. Dans la lignée de son « Grand Débat National » imaginé pour contourner les tensions nées des Gilets Jaunes et de sa « Convention Citoyenne pour le Climat » ouverte pour noyer les mobilisations particulièrement fortes de la jeunesse sur ces thèmes, il vient de mettre en place un « Conseil National de la Refondation » (CNR, il faut oser !) qui sera un outil de communication voulant montrer combien le gouvernement est à l'écoute... et combien il néglige le Conseil Économique, Social, Environnemental (CESE), l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les débats sur le PLFSS 2023 et sur le PLF 2023 ont été une caricature, avec le rejet de toute proposition d'amendement, venant parfois même des rangs d'élus « macronistes » ou de partis qui soutiennent ce gouvernement. Le recours au 49.3 est une façon de clore le débat avant qu'il puisse s'installer.

Idéologiquement, le gouvernement s'affiche de plus en plus comme étant bien « de droite », au service des riches et des très riches, on l'avait déjà vu dès l'été 2017. Mais aussi en ce qui concerne le recours à l'appareil d'État pour mater celles et

ceux qui s'opposent à ses choix idéologiques et qui dénoncent son double langage et ses mensonges.

L'usage de la matraque pour défendre « son ordre », il a déjà explosé lors des mobilisations des Gilets Jaunes. Nous venons de le revoir à l'œuvre pour réduire une mobilisation contre les mégabassines qui officialisent le détournement de l'eau au profit de quelques intérêts privés et, en l'occurrence, pour un usage totalement contraire à l'affichage environnemental épisodiquement mis en avant par le gouvernement, selon les séquences médiatiques retenues. Celles et ceux qui s'opposent à la captation de l'eau des nappes phréatiques par quelques producteurs de maïs sont des « éco-terroristes ». La maison brûle, et nous jetons l'eau par les fenêtres ! Le durcissement et la brutalité du gouvernement, nous les voyons aussi tous les jours à l'œuvre dans sa politique à l'égard des migrants et migrantes et à l'égard des chômeuses et chômeurs. Leur situation est toujours plus aléatoire, sans perspective, sans avenir.

Pour « justifier » leur perception du RSA, les personnes devront accepter un « bénévolat » de plusieurs heures par semaine (c'est-à-dire, du travail gratuit), alors que les employeurs continuent d'avoir des milliards de cadeaux fiscaux sans contrepartie d'engagement d'embauches ni même d'investissements effectifs en France ou de travaux de recherche, etc. C'est un des multiples aspects de la brutalité de cette société à l'égard des plus faibles, et tout ceci pour le plus grand confort des plus favorisés et des plus riches.